



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Le **mercredi 11 décembre 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Robin DAVID, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

DÉPLOIEMENT DU WIFI4EU AU SEIN DE LA VILLE DU TRAIT - CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE (MIE) - CM/19/159

Le Conseil Municipal est informé que le 19 septembre 2019, la Ville a candidaté au Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) et plus précisément, pour l'action intitulée « WiFi4EU – promotion de la connectivité internet dans les communautés locales », lancé par l'agence exécutive « Innovation et réseaux » (INEA), mandatée par la Commission Européenne.

Que l'initiative WiFi4EU est un mécanisme de soutien en faveur de la fourniture d'un accès gratuit au Wi-Fi dans des lieux publics intérieurs et extérieurs comme les bâtiments officiels, les écoles, les bibliothèques, les parcs, les places etc. Elle vise à développer la culture numérique et à compléter les services publics fournis dans ces lieux.

Que l'INEA a accordé à la Ville une aide, sous la forme de co
montant de 15 000 euros.

Qu'en termes de procédure, la commune doit désormais choisir un prestataire afin de lui confier les travaux. L'INEA versera directement les 15 000 euros à l'entreprise retenue.

Qu'en contrepartie, le maître d'ouvrage s'engage à assumer les charges de connectivité et de maintenance pendant une période de trois ans.

Que préalablement, une convention entre l'INEA et la Ville doit formaliser cet accord.

Que cette convention précise les délais, les exigences techniques et les modalités financières à respecter par la collectivité bénéficiaire.

Que par ailleurs, dans un souci de simplicité de gestion quotidienne du dossier et notamment pour effectuer les opérations dans le portail WiFi4EU ou pour signer électroniquement la convention de subvention, il est prévu que le responsable du service informatique de la Ville, à savoir Monsieur Patrick ROBERT, puisse effectuer les opérations susmentionnées.

Que par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention, jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
VU la convention de subvention au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) – WiFi4EU jointe en annexe à la présente délibération,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

APPROUVE les termes de la convention de subvention au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) – Wifi4EU.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 11 décembre 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

